



CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 2 DÉCEMBRE 2025

Le 2 décembre 2025, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Membre absent :

- Mme Virginie KRIKORIAN (pouvoir à M. GAUGER)
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2025 25

Désignation du secrétaire de séance

08 2025 26

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2025

08 2025 27

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2025 DJS 159, 2025 DJS 160 & 2025 DAC 493

2025 DU 201

PLU — Modification simplifiée n°1 — Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet

2025 DU 213

Mises en demeure d'acquérir les biens (1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e, 13^e, 14^e, 16^e, 17^e arrondissements) faisant l'objet d'un droit de délaissé — Renonciation

VO8 2025 17

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement rattaché au projet de délibération 2025 DU 213 relatif à la suppression de l'emplacement réservé affectant la parcelle du 10, rue de la Trémollière

2025 DAC 493

Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et l'exploitation d'un espace publicitaire sur l'échafaudage des travaux de l'église de La Madeleine

2025 DDCT 175

Fixation de la redevance applicable à l'activité de petite restauration organisée à titre temporaire au Théâtre de la Concorde — Période du 1^{er} décembre 2025 au 30 avril 2026

2025 DDCT 176

Convention de co-production entre Usbek & Rica et la Ville de Paris pour l'édition 2025 du «Futur Festival» au Théâtre de la Concorde (8^e arrondissement)

2025 DLH 378

Réalisation, 23 boulevard de Courcelles (8^e arrondissement) d'un programme d'acquisition-amélioration en VEFA comportant 10 logements sociaux (4 PLA I, 4 PLUS et 2 PLS) par ELOGIE-SIEMP — Subvention (259426 euros)

2025 DLH 379

Réalisation, 52 rue de Londres (8^e arrondissement) d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux (14 PLA I - 8 PLUS - 5 PLS) par Elogie-Siemp — Subvention (5700423 euros)

2025 DAJ 37

Subvention et avenant n°3 (305337 euros) à la convention plurianuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'Ordre des avocats

2025 DASCO 117

Caisse des écoles (8^e arrondissement) — Subvention 2026 (2190000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2025 DASCO 152

Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes — Convention avec l'Etat

2025 DAE 234

Subvention (335000 euros) à l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

2025 SG 36

Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)

2025 SG 45

Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur

2025 SG 47

Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur

2025 DJS 159

Mise en œuvre du dispositif «Quartiers Libres» pour l'année 2026

2025 DJS 160

Mise en œuvre du dispositif «Paris Jeunes Vacances» pour l'année 2026

V08 2025 18

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement relatif au libre choix du mode de gestion de la collecte des déchets par les arrondissements

V08 2025 19

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris déploie d'urgence un plan révisant le recrutement et le statut des animateurs périscolaires à Paris

V08 2025 20

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris privatise la collecte des ordures ménagères dans le 8^e arrondissement

Q08 2025 07

Question orale de Mme LÉCUYER adressée au Maire du 8^e arrondissement sur l'audit et la remise en état urgente de l'éclairage public dans le 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint.

Je précise que Jean-Louis BARTHELÉMY m'a donné son pouvoir. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1°/08 2025 25**Désignation du secrétaire de séance****Mme d'HAUTESERRE**

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité comme secrétaire de séance.

La délibération 08 2025 25 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2025 26**Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2025****Mme d'HAUTESERRE**

Avant d'adopter le compte rendu de notre Conseil, quelqu'un a-t-il des observations à formuler ?

La délibération 08 2025 26 est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2025 27**Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2025 DJS 159, 2025 DJS 160 & 2025 DAC 493****Mme d'HAUTESERRE**

Les délibérations nous sont parvenues après les délais prévus par notre règlement intérieur. Conformément à l'article 6, nous devons statuer en début de séance sur leur inscription à l'ordre du jour. Voyant qu'il n'y a pas de demande de prise de parole, j'émets un avis favorable de la majorité.

La délibération 08 2025 27 est adoptée à l'unanimité.

4°/2025 DU 201**PLU — Modification simplifiée n°1 — Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet****Mme d'HAUTESERRE**

En juin dernier, le Conseil d'arrondissement s'est prononcé POUR le projet de modification simplifiée du PLU^b afin d'apporter des corrections sur les dispositions affectant certaines parcelles. Le 8^e arrondissement est concerné par la suppression d'un emplacement réservé en vue de la réalisation de logements au 6, rue Cambacérès.

Au terme de la procédure de consultation du public, la modification simplifiée est complétée par deux évolutions touchant des parcelles extérieures à l'arrondissement, mais aussi une évolution plus générale et surtout une évolution plus pénalisante.

Elle porte sur les conséquences de la renonciation de la Ville à acquérir une parcelle, c'est-à-dire quand elle refuse de répondre positivement à la mise en demeure exercée par le propriétaire. Ce refus rend ensuite inopposables les réserves attachées à la parcelle au terme d'un délai de 15 mois après la mise en demeure du propriétaire. Par exemple, l'emplacement réservé pour la création de logements ne peut plus être opposé en cas de dépôt d'un permis de construire, quand bien même l'emplacement réservé n'a pas été supprimé du PLU.

Dans sa rédaction initiale, le PLU prévoit que les emplacements réservés échappent aux servitudes de mixité fonctionnelle et de mixité sociale. Pour rappel, la première prévoit que les opérations de bureaux de plus de 4500 mètres carrés doivent consacrer plus de 10 % des surfaces aux logements avec un minimum de 500 mètres carrés. La seconde impose au moins 30 % de logements sociaux dans les opérations créant plus de 500 mètres carrés de logement.

Par conséquent, quand la Ville renonce à acquérir une parcelle, la réserve tombe, mais les servitudes ne trouvent pas à s'appliquer. La modification du PLU vise à corriger cela en prévoyant que les parcelles qui ne sont plus frappées par une réserve désormais sont soumises aux servitudes de mixité fonctionnelle et de mixité sociale.

Dans la mesure où nous ne sommes pas favorables à ces deux servitudes, notre majorité ne soutient pas cette délibération. Nous ne pouvons pas émettre de votes dissociés, même si nous soutenons bien sûr la suppression d'un emplacement réservé dans le 8^e arrondissement.

Mme LÉCUYER

Cette délibération, comme vous venez de l'évoquer, vise à approuver la première modification simplifiée du PLU bioclimatique. La Ville présente ces ajustements comme de simples corrections techniques, mais l'ampleur des rectifications révèle un document initialement instable et insuffisamment cohérent.

Je regrette une nouvelle fois — et je saisir l'occasion d'en parler — que les propriétaires des immeubles concernés par le pastillage n'aient pas été contactés individuellement lors de l'élaboration du PLU. Cette absence de notification directe a fortement limité leur capacité à intenter des recours. Une telle opacité dans la procédure est inacceptable — était inacceptable, puisque malheureusement, tout cela est derrière nous — et dessert la confiance des Parisiens dans nos institutions.

D'autre part, cette délibération confirme exactement ce que j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer il y a quelques mois : c'est-à-dire — et vous venez d'en parler — même lorsqu'un propriétaire exerce son droit de délaissement et que la Ville refuse d'acquérir, la pastille demeure inscrite au PLU et continue de peser sur le bien.

Les servitudes devenues juridiquement inopposables demeurent visibles, actives politiquement et mobilisables à tout moment pour une expropriation future.

Par ailleurs, pour rentrer dans le détail du document, il est fait mention du 1 rue Treillard. Les observations du public soulignent un point important : ce local propriété de la Ville de Paris est vide depuis plus de 4 ans. Non seulement cette vacance affaiblit la vie du quartier, mais elle représente aussi une perte financière estimée à 150 000 euros de loyers non perçus.

Pourtant, malgré cette situation, la Ville maintient son classement en protection particulière du commerce et de l'artisanat sans qu'aucun projet concret ne justifie cette rigidité.

Je regrette donc que la demande de reclassement de ce local afin de permettre l'installation de professionnels de santé, puisque c'était l'objet de la demande, ait été refusée. Cela répondrait

pourtant à un double enjeu : redynamiser le quartier et mettre fin à une gabegie financière pour la collectivité.

Je voulais savoir s'agissant de ce local, puisque le bailleur social Elogie gère ce lieu, où nous pourrions trouver ce local à location, puisqu'il est mention sur le site du Logis du 42 rue de la Bienfaisance. Parce qu'il s'agit d'un immeuble situé sur deux adresses, à la fois sur la rue Treillard et sur la rue de la Bienfaisance. Pourriez-vous nous en dire plus ?

M. BALADI

Pour vous répondre sur le 1, rue Treillard, il y a effectivement une serrurerie qui est désormais partie depuis 4 ans. Tous les commerces de la Ville de Paris sont commercialisés par le GIE Paris Commerce. Je vous rappelle que ce ne sont pas les bailleurs. Lors de la dernière mandature, nous avions demandé à ce qu'il y ait un interlocuteur unique. Il suffit de se rendre sur le site internet où les locaux sont commercialisés.

Nous avons reçu des propositions très récemment, avec des preneurs potentiels, et nous sommes en train de voir avec les commerçants les propositions qui s'intégreraient au mieux dans le quartier. Vous parler de « redynamiser la vie commerciale »... Quand nous voyons le nombre de locaux fermés il y a quatre ans et l'activité d'aujourd'hui, je vous assure que c'est très différent. Pourtant, nous avons passé la période Covid-19. C'est pourquoi il vaut mieux parler à partir de chiffres précis, ce qui évite les paroles en l'air.

Mme LÉCUYER

Deux locaux sont vides aujourd'hui.

M. BALADI

La supérette a quitté les lieux beaucoup plus récemment. À l'heure actuelle, nous n'avons aucune information la concernant.

Mme LÉCUYER

Avez-vous reçu des propositions. ?

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons reçu deux propositions : une créatrice de mode, mais ce n'est pas ce que nous attendons dans le quartier, et une chocolaterie. Nous attendons d'autres propositions avant de choisir. Si vous habitez l'arrondissement, vous auriez constaté que dans ce quartier, de nombreux changements ont eu lieu chez les commerçants, notamment cette fameuse boulangerie, très connue à l'époque, qui a changé trois fois d'exploitant, et idem pour le serrurier.

Nous avons une surface disponible depuis près de trois ans, située à l'angle de la rue Corvetto et de la rue de Lisbonne. Il faut dorénavant trouver des commerçants qui ont envie de les exploiter.

Il fut un temps où nous avions une poissonnerie. Nous avons un fromager, et quelques commerçants encore. Malheureusement, les grandes familles ont revendu leurs immeubles qui deviennent désormais des bureaux.

Un commerçant doit développer son commerce, et s'il n'a pas de clients pour assurer ses recettes, cela devient impossible, d'autant qu'il doit payer un loyer, des charges... Les commerçants doivent rentabiliser leurs investissements pour éviter de déménager trop fréquemment et résilier leur bail.

Je mets donc cette délibération aux voix, et j'appelle à voter contre.

La délibération 2025 DU 201 est rejetée à la majorité (11 voix). Mme LÉCUYER s'abstient. Mme MICHEL vote pour

5°/2025 DU 213

Mises en demeure d'acquérir les biens (1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e, 13^e, 14^e, 16^e, 17^e arrondissements) faisant l'objet d'un droit de délaissement — Renonciation

Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération est intimement liée au vœu qui lui suit, inscrit à la suite de notre ordre du jour.

La Ville de Paris renonce à acquérir la parcelle du 7 rue du Boccador/12 rue de la Trémoille, compte tenu du coût trop élevé que représenterait la transformation de ces immeubles en logements sociaux (environ 59 millions, sans compter les indemnités d'éviction).

C'est encore une fois la concrétisation de ce que nous disions lors des débats concernant le PLUrb : les emplacements réservés portent atteinte aux propriétaires de la parcelle, alors que la Ville n'acceptera jamais de les acquérir compte tenu des prix de l'immobilier dans l'arrondissement.

Nous avons d'ailleurs conseillé à l'ensemble des propriétaires de l'arrondissement de faire jouer ce droit de délaissement.

La délibération 2025 DU 212 est adoptée à l'unanimité

6°/V08 2025 17

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement rattaché au projet de délibération 2025 DU 213 relatif à la suppression de l'emplacement réservé affectant la parcelle du 10, rue de la Trémoille

Mme d'HAUTESERRE

Le vœu lié à la délibération vise à clarifier que le renoncement de la Ville de Paris fait en même temps tomber la réserve aussi pour le 10, rue de la Trémoille.

En effet, l'emplacement réservé est inscrit au PLUrb avec 3 adresses : le 10 et le 12 rue de la Trémoille et le 7 rue du Boccador.

Le 10 rue de la Trémoille est une copropriété essentiellement composée de logements. L'adresse ne remplit donc pas les conditions posées pour créer un emplacement réservé. Elle n'est pas en monopropriété et il n'est pas possible de créer des surfaces supplémentaires.

Mme LÉCUYER

J'aurais souhaité amender ce vœu en y ajoutant un deuxième point qui serait que la réserve LS-100-100 affectant le 7 rue du Boccador/12 rue de la Trémoille soit aussi supprimée. Il y a un certain nombre de caractéristiques communes et le droit de délaissement a été effectué.

Mme d'HAUTESERRE

Pour l'instant, nous ne sommes pas obligés de le mettre.

Mme SEGOND

Compte tenu des motifs que vous venez de rappeler, je pense que c'est un oubli de la Direction de l'Urbanisme, puisque cela n'a pas de sens, mais ce n'est pas la première fois que la Direction de l'Urbanisme ferait une boulette. Il manque la deuxième réserve dans votre vœu.

Mme d'HAUTESERRE

Il ne s'agit que d'une seule réserve pour les deux adresses.

Mme LÉCUYER

Le vœu est-il amendé? Ce n'est pas la même parcelle.

Mme d'HAUTESERRE

Il y a une pastille pour les deux immeubles.

Mme LÉCUYER

Il s'agit cependant de deux adresses distinctes.

Mme d'HAUTESERRE

Dans le document du cadastre, c'est le même immeuble.

M. BALADI

La question est: est-ce la même parcelle au cadastre? On peut avoir deux adresses pour une parcelle.

Mme LÉCUYER

Reprenez le document, et vous constaterez qu'il y a deux adresses.

Mme d'HAUTESERRE

Il y a une pastille pour les deux adresses. Vincent BALADI va interroger le Conseil de Paris.

M. BALADI

Nous prenons ce point et nous le rajouterons au Conseil de Paris si besoin.

Mme LÉCUYER

Nous sommes donc d'accord pour dire que vous ne prenez pas en considération l'ajout de cette deuxième adresse. Je vote pour, mais je regrette que nous n'inscrivions pas cette deuxième adresse. C'est important pour les propriétaires.

Le vœu V08 2025 17 est adopté à l'unanimité (12 voix). Mme MICHEL s'abstient

Mme d'HAUTESERRE

Je rappelle que depuis presque deux ans, nous recevons des propriétaires privés qui demandent à rencontrer mon conseiller en charge de l'urbanisme et moi-même. Nous sommes parvenus à leur donner des conseils qui ont été suivis. Ce qui nous a permis d'obtenir des satisfactions pour de nombreux propriétaires des immeubles importants dans notre arrondissement.

Nous avons eu une discussion à ce sujet. Le pastillage a été effectué à l'époque où la Ville de Paris voulait impérativement préempter un certain nombre d'immeubles. Les services ne connaissant pas tous l'arrondissement, ils pastillaient ce qu'ils considéraient être les quartiers de la grande bourgeoisie pour annoncer politiquement que le pastillage de ces immeubles permettrait la réalisation de logements rue François-1^{er}, avenue Montaigne, etc.

Pour exemple, ils ont pastillé l'immeuble de Saint-Laurent avenue des Champs-Élysées en travaux de rénovation. Il s'avère qu'un mois plus tard, l'enseigne y a inauguré sa boutique à cette adresse prestigieuse de l'avenue. Cela nous a fait dire ensuite que les services de la Ville ont pastillé sans discernement.

Quand nous nous sommes aperçus de cette situation, nous nous sommes adressés aux propriétaires d'immeubles de l'arrondissement qui nous ont sollicités pour les inviter à déposer des mises en demeure. Nous avons obtenu satisfaction. Nous n'avons pas attendu que les propriétaires viennent nous rencontrer ou rencontrer les services de la Ville : nous avons compris le fonctionnement et avons conseillé les propriétaires pour obtenir le dépastillage.

7°/2025 DAC 493

Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et l'exploitation d'un espace publicitaire sur l'échafaudage des travaux de l'église de La Madeleine

Mme d'HAUTESERRE

L'église de la Madeleine a bénéficié sous ce mandat d'une campagne de restauration de sa façade Sud. Après avoir été défigurée pendant 25 ans par un échafaudage, la façade principale de l'église resplendit désormais. L'opération a été quasiment intégralement couverte par les recettes publicitaires.

La façade Nord de l'église de la Madeleine, rue Tronchet, est sur le point d'entrer en phase de restauration. Un échafaudage va être monté d'ici le printemps 2026 et accueillera une bâche publicitaire.

La durée prévisionnelle d'exploitation de cette bâche est de 16 mois à compter de son installation. La redevance attendue est de 7,6 millions d'euros, ce qui permettra de financer la quasi-totalité de cette tranche de restauration. Les travaux devraient être achevés d'ici le premier trimestre 2028.

À l'issue de la procédure d'appel d'offres, quatre sociétés ont postulé. L'offre émise par ATHEM a été jugée la meilleure.

Grâce au legs de Marie-Amélie DAOÛT, épouse Dumas, d'un montant total de 5,3 millions d'euros, les futures tranches de restauration vont pouvoir être programmées, notamment celles où la pose d'une bâche publicitaire est moins évidente pour un annonceur.

Mme LÉCUYER

Je soutiens pleinement cette délibération qui allie à la fois la préservation du patrimoine et la responsabilité budgétaire qui est un équilibre indispensable alors que nos finances sont fragilisées.

C'est vrai qu'il y a eu des débats avec les Écologistes de la Ville de Paris qui souhaitent mettre fin à ce processus de bâches installées sur les lieux emblématiques que ce soient des églises ou d'autres bâtiments publics. Je considère qu'il n'en est rien : ce modèle est à la fois limité, encadré et indispensable. La Ville de Paris est propriétaire de 96 édifices cultuels, de 40000 œuvres d'art et ne

peut plus assumer seule leur entretien, alors que notre dette devrait atteindre 12 milliards d'euros en 2026.

Sans cette ressource, comment financer les millions d'euros nécessaires aux autres façades de la Madeleine? Comme les legs de Marie-Amélie DAOÛT sont précieux, mais insuffisants, ce dispositif est raisonnable, efficace et indispensable. Je vote pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Je rappelle que depuis 2014, date de mon élection, dès la première réunion réunissant les services techniques et les maires d'arrondissement, j'étais la première maire à proposer que les annonceurs puissent utiliser les bâches en visuel publicitaire, parce qu'à cette époque, la Ville nous avait répondu qu'elle n'avait pas prévu de budgets pour la réfection des bâtiments cultuels.

Venant moi-même du milieu de la publicité, j'ai constaté que certains bâtiments dont l'hôtel Crillon avait une publicité exceptionnelle sur sa façade. J'ai ainsi proposé au premier adjoint Bruno JULLIARD ce principe de vendre les bâches de chantier aux annonceurs publicitaires et il l'a accepté.

Depuis lors, de nombreuses bâtiments cultuels ont bénéficié du soutien financier des annonceurs. J'en suis très fière, parce que la première bâche publicitaire avait été posée sur la façade de l'église Saint-Augustin.

D'ailleurs, le curé de l'époque a été baptisé «le curé Samsung» en lien avec l'annonceur. Les paroissiens et paroissiennes croyaient qu'il avait pour cadeau des téléphones portables de cette marque.

Il m'a raconté qu'il était un peu vexé, mais quand il s'est rendu à Rome, il a vu que là-bas, il y avait des bâches publicitaires Samsung, il a pris de nombreuses photos pour expliquer à ses paroissiennes et paroissiens qu'il y avait là-bas aussi des publicités Samsung.

Dorénavant, les façades en travaux couvertes de bâches aux couleurs de différents annonceurs sont entrées dans les mœurs. Cela permet à la municipalité de rénover les bâtiments cultuels.

Mme SEGOND

C'est vraiment un mal pour un bien, je crois. Tout ce qui permet d'économiser l'argent public est bienvenu. C'est vrai que ces panneaux ne sont pas très heureux, je crois cependant qu'il faut se projeter dans l'avenir et constater avec quel bonheur nous redécouvrions des bâtiments complètement restaurés une fois les bâches enlevées. Je pense que nous en sommes tous heureux.

Mme d'HAUTESERRE

Le visuel des annonceurs passe par le diocèse. Le curé du bâtiment donne ou non son accord. Vient ensuite la Ville de Paris, moi-même enfin. C'est très transparent.

Tout visuel qui ne convient pas au curé du bâtiment cultuel n'est pas retenu. Nous avons annulé sur l'église Saint-Augustin deux visuels un peu osés, comme le disait le curé de l'époque.

La délibération 2025 DAC 493 est adoptée à l'unanimité.

8°/2025 DDCT 175

Fixation de la redevance applicable à l'activité de petite restauration organisée à titre temporaire au Théâtre de la Concorde — Période du 1^{er} décembre 2025 au 30 avril 2026

Mme d'HAUTESERRE

La procédure de mise en concurrence pour l'exploitation de la buvette intérieure du théâtre de la Concorde a échoué à deux reprises, en 2024 et en 2025. En attendant la relance d'une nouvelle procédure, la société BOCOFF a été choisie en procédure de gré à gré pour exploiter l'espace du 1^{er} décembre 2025 au 30 avril 2026. Cette société exploite déjà une activité de restauration au Cent-Quatre à Paris.

L'objet de la délibération est de fixer le montant de la redevance à 5,67 euros par mètre carré et par jour d'occupation, par analogie avec le montant fixé pour l'espace public autour du théâtre.

La délibération 2025 DDCT 175 est adoptée à l'unanimité.

9°/2025 DDCT 176

Convention de co-production entre Usbek & Rica et la Ville de Paris pour l'édition 2025 du «Futur Festival» au Théâtre de la Concorde (8^e arrondissement)

M. TILLOY

On nous demande ici de délibérer sur un événement passé. Or, il ne s'agit pas simplement de régulariser une simple action logistique inéluctable, il s'agit de valider un événement à contenu potentiellement idéologique, voire politique.

D'ailleurs, il ne nous est fourni aucune information nous permettant de nous forger un avis sur le fond de ce contenu.

Par ailleurs, d'après les éléments qui nous sont fournis, le budget de cet événement aura été de 1,3 million d'euros pour seulement 2 jours de festival, gratuit qui plus est. Plus de 700000 euros de cette dépense doivent être assumés par la Ville de Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter contre cette délibération.

Mme MICHEL

Je n'ai pas compris pourquoi vous soulignez que le festival est gratuit.

M. TILLOY

Je mets cette gratuité en regard de la dépense de 1,3 million d'euros.

Mme MICHEL

Nous sommes un service public.

M. TILLOY

On peut dépenser de l'argent pour un événement si c'est compensé par des recettes.

Mme MICHEL

Ce n'est pas notre vision du service public.

M. TILLOY

Il faut mesurer le budget de la dépense.

Mme MICHEL

En tant que collectivité, notre objectif n'est pas de faire de l'argent.

M. TILLOY

L'objectif n'est pas d'en dépenser non plus de manière inconsidérée.

Mme MICHEL

La mairie qui finance ce festival a pour objectif de donner un accès à la culture. Cette revue est tournée sur le futur, le thème était «Paris demain». Le fait qu'on ouvre un festival à toutes et tous, qu'on donne accès à la culture, que les personnes du 8^e arrondissement puissent s'y rendre gratuitement, ce n'est pas un sujet pour moi.

M. GAUGER

Dans tous les cas, les orientations politiques de ce festival posent problème parce qu'il y avait clairement une orientation de gauche. En période préélectorale, cela ne nous semble pas sage d'accorder des subventions d'un tel montant par rapport au coût engendré soulevé par notre collègue André TILLOY. C'est peut-être la différence entre la gauche et la droite, mais nous ne pouvons soutenir ce genre d'événement dans notre arrondissement.

Mme LÉCUYER

Effectivement, cette convention de coproduction entre la Ville de Paris et ce média pour l'édition 2025 du «Futur Festival» organisée au théâtre de la Concorde pose plusieurs questions.

Objectivement, je ne sais pas si l'on peut parler d'une association, mais enfin ce média indépendant, je ne le connais pas, en visitant son site internet, je n'ai pas vraiment compris de quoi il s'agissait, mais pour une fois, je ne saurai dire si c'était idéologique ou non.

Toujours est-il que nous délibérons sur un festival qui s'est tenu en novembre. Délibérer a posteriori, c'est plutôt étonnant. C'était un festival qui proposait deux journées gratuites autour des grands enjeux de demain, pour des montants importants. D'après ce que j'ai lu dans la délibération, la Ville a engagé 382000 euros, et le média contribuait à hauteur de 554000 euros en plus des annonceurs divers et varié. Le coût me semble en tout cas élevé pour un événement de deux jours.

Cette délibération a posteriori aurait pu être l'occasion d'avoir un bilan de ces deux jours de festival. Rien n'est détaillé dans la délibération concernant la fréquentation attendue, aucun indicateur d'impact n'était inscrit, ni la participation citoyenne, les retombées, etc.

Mme SEGOND

Je vais m'abstenir, parce que si la gratuité ne me choque pas, mais l'approbation a posteriori est insupportable, surtout pour de tels montants.

Mme d'HAUTESERRE

Je soumets donc cette délibération aux voix avec un avis défavorable de la majorité.

La délibération 2025 DDCT176 est rejetée à la majorité (11 voix), Mme MICHEL vote pour, Mme SEGOND s'abstient

10°/2025 DLH 378

Réalisation, 23 boulevard de Courcelles (8^e arrondissement) d'un programme d'acquisition-amélioration en VEFA comportant 10 logements sociaux (4 PLA1, 4 PLUS et 2 PLS) par ELOGIE-SIEMP — Subvention (259 426 euros)

M. BALADI

Le 23 boulevard de Courcelles à l'emplacement de l'ancien garage Renault de style Arts déco fait l'objet de travaux lourds de restructuration pour y accueillir un programme mixte de logements et de bureaux. Ce sont les bâtiments en fond de parcelle qui accueilleront les logements. Une aile accueillera 9 logements, dont deux duplex en accession libre à la propriété, une autre aile accueillera des logements sociaux.

Le promoteur du projet s'est rapproché du bailleur Elogie-Siemp afin de conclure une vente en l'état futur d'achèvement permettant de créer 10 logements sociaux, 5 T1 et 5 T2.

Le coût de l'opération est de 1,9 million d'euros, dont 0,26 million d'euros financés par la Ville de Paris (13,6 %). La Ville de Paris désignera 5 logements, dont trois pour la mairie d'arrondissement.

J'ajoute qu'à l'instar d'autres opérations immobilières, dès lors qu'il y a ce genre d'opérations immobilières avec un minimum de mètres carrés, des logements sociaux sont automatiquement prévus à l'heure actuelle dans le Plan local d'urbanisme parisien.

Nous appelons à voter pour cette délibération.

Mme LÉCUYER

Une fois n'est pas coutume, je voterai favorablement cette délibération qui me paraît équilibrée, contrairement à la délibération suivante.

Il s'agit bien ici de la création de logements sociaux et non de la transformation de logements privés existants comme nous avons l'habitude d'en voir un peu partout.

En plus, l'engagement financier de la Ville reste très maîtrisé, pour un projet de qualité qui répond aux exigences gouvernementales et sociales. Pour une fois, c'est un projet positif.

La délibération 2025 DLH 378 est adoptée à l'unanimité. Mme d'HAUTESERRE ne prend pas part au vote.

11°/2025 DLH 379

Réalisation, 52 rue de Londres (8^e arrondissement) d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux (14 PLA 1 - 8 PLUS - 5 PLS) par Elogie-Siemp — Subvention (5700 423 euros)

M. BALADI

À l'heure actuelle, CDC Habitat, bailleur social filiale de la Caisse des dépôts et consignations, est propriétaire du 52, rue de Londres. Il comprend déjà 27 logements et un local commercial au rez-de-chaussée et en sous-sol (Cours Hattemer).

CDC Habitat a souhaité se séparer de cet actif et a proposé à la Ville de Paris de l'acquérir. Elogie-Siemp a donc postulé pour acquérir l'immeuble en entier.

Une fois acquis, Elogie-Siemp réalisera des travaux de rénovation de l'ensemble, du clos, du couvert, des parties communes et des logements qui le nécessitent. L'objectif est de livrer l'ensemble en 2029.

Le montant total de l'opération est de 16,8 millions d'euros, dont 5,7 millions d'euros financés par la Ville de Paris (33 %). La Ville de Paris attribuera 14 logements, dont la moitié via la mairie d'arrondissement.

Je rappelle qu'il s'agit déjà de logements sociaux. Par ailleurs, nous avons eu de nombreuses remontées concernant CDC Habitat (notamment par des logements rue de Laborde), où la gestion est assez lointaine. Nous avons appris l'existence de sous-location de logements. Le fait que l'acquéreur soit Elogie-Siemp est de nature à faire en sorte que la mairie ait une meilleure maîtrise que CDC Habitat pour du logement social.

Mme LÉCUYER

Sur ce projet, je regrette qu'on ait autant de PLAI, 14 sur 27 logements au total. Lors du prochain Conseil de Paris, une très grande majorité de logements sociaux sont des PLAI. Je regrette, parce que c'était peut-être l'occasion d'avoir davantage de logements destinés à la classe moyenne dans notre arrondissement.

J'ai une question portant sur les occupants actuels. Quel est leur devenir, puisque j'ai compris qu'il s'agit d'un immeuble privé.

M. BALADI

Les occupants restent, sous condition de ressources et du respect des plafonds.

Lisant la délibération, nous voyons qu'il est fait mention de travaux. Il y a rarement des travaux dans les logements en site occupé. Le risque est que les personnes, pendant les travaux, se trouvent relogées.

La délibération 2025 DLH 379 est adoptée à la majorité (Mme LÉCUYER vote contre). Mme d'HAUTESERRE ne prend pas part au vote.

12°/2025 DAJ 37

Subvention et avenant n° 3 (305 337 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'Ordre des avocats

M. GAUGER

Nous revenons sur ce sujet qui a déjà été évoqué dans notre conseil du 17 juin dernier. Il s'agit d'une subvention annuelle pour l'ordre du Barreau de Paris afin d'accompagner les plus démunis dans leur accès à la justice.

Vous savez que ce dispositif existant depuis 1977 est encadré par une loi de 1991. Depuis 2017, vous pouvez être aiguillé selon la spécialité dont vous avez besoin : droit du travail, de la famille, etc., dans chacune de nos mairies d'arrondissement.

Cela fonctionne bien, il est facile de s'inscrire, par téléphone notamment ou directement en ligne. Le site interne est vraiment bien fait.

Pour ce qui est de notre arrondissement, l'année dernière, nous avons accueilli 39 permanences. Sur les 305 rendez-vous pris, 227 ont été honorés. Une permanence se tient tous les jeudis dans nos locaux.

Cette année, l'avenant numéro 3 apporte une petite modification. La subvention versée est presque identique, à une légère augmentation près, pour bénéficier à la Halte aux femmes, cet endroit à l'Hôtel de Ville notamment réservé aux femmes sans abri.

Nous devons augmenter le nombre de permanences d'une cinquantaine, selon ce que prévoit l'avenant numéro 3. Nous vous appelons à voter favorablement cette délibération et comme les fois précédentes, je ne prendrai pas part au vote en ma qualité de membre de l'ordre du Barreau de Paris. Peut-être ma consœur Sophie SEGOND fera de même.

Mme SEGOND

Depuis le début de cette mandature, j'ai toujours la même position, je n'ai pas varié d'avis sur cette délibération, puisqu'on nous la propose chaque année. Évidemment, je ne conteste pas le principe de ces permanences éminemment utiles, mais je dis et répète qu'une subvention de 305337 euros au Barreau de Paris c'est un scandale, parce que le Barreau de Paris n'a pas besoin de cette subvention pour faire fonctionner ce dispositif.

On m'a un jour opposé que peut-être, en supprimant cette subvention, il n'y aurait plus de permanence. Ce n'est pas le cas. Les avocats de Paris mènent de nombreuses actions gratuitement. Le droit à l'école, par exemple, quand nous animons des journées dans des collèges, nous le faisons gratuitement, bénévolement, et en plus, le Barreau de Paris devrait d'autant mieux payer les gens qui font cela, qu'en général cela sert de formation à nos jeunes confrères. Cela pourrait rentrer utilement dans le cadre de ce que j'appelle «la formation concrète». En sortant de l'école, chacun sait qu'ils ne savent rien faire.

Comme mon confrère, je ne prendrai pas part au vote, mais je dis et redis ce que je pense de cette subvention qui, en période de restriction budgétaire, me semble tout à fait scandaleuse. Je le dis haut et fort, et je n'ai pas peur de recevoir l'ire de mes confrères, n'étant moi-même candidate à aucune fonction au sein du Barreau de Paris.

M. GAUGER

Dont le premier tour était aujourd'hui.

Mme LÉCUYER

L'idée serait que bénévolement il y ait un turn over d'avocats qui se relaient?

Mme SEGOND

Non, mais la Ville de Paris verse 300000 euros. Même si on ne lui verse pas cette subvention, le Barreau de Paris est tout à fait à même de maintenir ses permanences dans tous les arrondissements.

M. GAUGER

Pour clore le sujet et compléter ce que vient de dire Sophie SEGOND, nous payons suffisamment de cotisations à l'ordre, et cet argent pourrait être utilisé directement et gratuitement.

Mme SEGOND

Il faut voir ce que représente le budget du Barreau de Paris! Je ne prends pas part au vote, mais cela ne m'empêche pas de me prononcer sur le fond de cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Comme nous avons l'habitude de voter cette délibération, nous allons continuer.

Nous l'avons fait depuis le début de ma mandature. Les temps sont désormais plus durs. En 2014, nous n'avions pas recours à ce type d'arguments. J'entends les arguments qui consistent à dire que dans la conjoncture actuelle, nos concitoyens vivent sous tensions financières. Nous avons toujours permis ces consultations gratuites dans notre 8^e arrondissement. Nous recevons de nombreux avocats en consultation pour conseiller les citoyens qui n'ont pas beaucoup de moyens et ne peuvent pas s'acquitter d'honoraires d'avocats en allant les rencontrer dans leur cabinet.

J'appelle à voter pour cette délibération.

La délibération 2025 DAJ 37 est adoptée à l'unanimité (M. GAUGER et Mme SEGOND ne prennent pas part au vote.)

13°/2025 DASCO 117

Caisse des écoles (8^e arrondissement) — Subvention 2026 (2190000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Le dialogue de gestion entre la Caisse des Écoles et le Service de la Restauration scolaire a permis d'aboutir à une subvention en augmentation par rapport à celle de cette année : 2,19 millions d'euros contre 2,155 millions d'euros pour 2025.

Cette délibération donne l'occasion de rappeler l'excellente trajectoire financière de la Caisse des Écoles du 8^e arrondissement qui tire pleinement profit du fait de cuisiner sur place, à partir de produits bruts.

Près de 400000 repas sont servis chaque année par la Caisse des Écoles, en maternelle, en primaire et au collège, deux repas végétariens sont proposés aux enfants le lundi et le mercredi, et depuis janvier 2025, une alternative végétarienne est également proposée chaque jour dans les collèges. Ce sera également le cas dans les écoles élémentaires à partir de janvier 2026.

Depuis le début de la mandature, nous avons multiplié par plus de 3 notre offre variée de produits issus de l'agriculture biologique. Nous avons atteint en 2025 plus de 70 % d'alimentation durable contre 20 % en début de mandat.

L'alimentation durable comprend les aliments bio, labellisés ou issus de circuits courts. Toutes les écoles ont également été équipées de plateaux compartimentés en inox, Made in France, pour réduire la production de déchets, le coût du remplacement de la vaisselle, mais aussi les charges portées par le personnel de cantine. C'est un grand succès auprès des enfants!

L'an dernier, la Caisse des Écoles a clos son exercice par un excédent budgétaire de près de 100 000 euros, ce qui lui permet de disposer de fonds propres pour lancer de nouveaux projets. Le taux d'impayés est maîtrisé, puisqu'il ne dépasse pas 2 %. Tout cela grâce à une très bonne gestion de M. SIMONNEAU, notre directeur de la Caisse des écoles du 8^e arrondissement que nous remercions. Je vous remercie.

La délibération 2025 DASCO 117 est adoptée à l'unanimité.

14°/2025 DASCO 152

Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes — Convention avec l'État

Mme MALACHARD des REYSSIERS

À Paris, le régime des décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles est particulier.

Sous l'impulsion de Jacques CHIRAC, la Ville assume depuis 1982 le coût d'une décharge totale dès 5 classes, contre 13 classes sur le reste du territoire national.

Depuis 2017, Paris avait réduit ses paiements qui ont cessé en 2019. Les sommes dues à l'État atteignaient 120 millions d'euros à la fin de l'année scolaire 2023/2024.

La Cour des Comptes a enjoint l'État en 2024 de mettre fin à ce dispositif qui ne disposait pas de base légale ou réglementaire et créait une rupture d'égalité avec les autres communes.

À l'issue de travaux de concertation, une nouvelle convention va être signée entre la Ville de Paris et le ministère de l'Éducation nationale pour 3 ans. Le coût pour la Ville de Paris est fixé à 12 millions d'euros par an.

Jeanne d'HAUTESERRE s'est toujours battue pour les directeurs et directrices d'école du 8^e arrondissement et maintenir ce régime particulier. Je vous remercie.

Mme LÉCUYER

Le ministère de l'Éducation nationale et la Ville de Paris ont donc acté de maintenir une décharge totale de l'enseignement à Paris à partir de 5 classes dans le cadre d'un moratoire pour l'année scolaire 2025/2026 en l'appuyant sur la signature d'une nouvelle convention dont vous avez parlé, permettant notamment de reconduire la contribution financière de la Ville pour les années à venir.

La dépense est de 12 millions d'euros par an, la convention prend effet le 1^{er} septembre 2026 pour une durée de 3 ans.

Bien sûr, je voterai pour cette délibération qui est le résultat de la mobilisation d'un certain nombre d'élus de droite au Conseil de Paris, en particulier du groupe «Changer Paris» depuis deux mois en particulier. Cette décharge a d'ailleurs été maintenue à la rentrée 2025 grâce au courrier écrit par Rachida DATI début 2025 au ministère de l'Éducation nationale.

Mme SECOND

Je vais voter pour, mais il ne faut pas se moquer du monde non plus. Dans notre capitale, les directeurs d'école sont effectivement confrontés à des responsabilités accrues et sont livrés bien souvent à eux-mêmes. L'aménagement des rythmes scolaires illustre parfaitement le manque d'accompagnement dont ils souffrent. Si les compléments de décharge étaient amenés à disparaître, les conséquences dans nos écoles parisiennes seraient considérables et les directeurs ne pourraient probablement plus assurer pleinement leurs missions. La fonction deviendrait moins attractive, et le dialogue avec les familles se détériorerait.

Je tiens toutefois à souligner que la Ville a cherché à faire porter la responsabilité de l'État sur ce sujet. Il faut néanmoins dire et répéter que si nous en sommes arrivés là, c'est bien parce qu'elle n'a pas respecté ses engagements financiers. La Ville n'a pas payé, autrement dit, cette crise aurait pu être évitée si la Ville avait simplement assumé ses obligations.

Ceci dit, nous nous réjouissons tous qu'une nouvelle convention ait abouti, mais les directrices et directeurs d'école ont été particulièrement touchés et déstabilisés par les manquements de l'exécutif à Paris qui a fragilisé une organisation pourtant ancrée depuis 40 ans à Paris.

La délibération 2025 DASCO 152 est adoptée à l'unanimité.

15°/2025 DAE 234

Subvention (335 000 euros) à l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

M. BALADI

Il s'agit comme lors des derniers Conseils d'arrondissement d'examiner la subvention générale de fonctionnement à Paris Initiative Entreprise. Elle vient s'ajouter aux délibérations déjà votées en 2025. On nous demande aujourd'hui 335000 euros.

Pour mémoire, voici le bilan déjà présenté en juin dernier pour l'année 2024 :

- 316 prêts d'honneur pour 3,7 M€ pour les entreprises;
- 215 prêts d'honneur création entreprise pour 1,5 M€;
- 78 garanties France-Active pour 2,6 M€;
- 6 prêts sur le fonds Patient Ville de Paris pour 1,2 €;
- 18 prêts de trésorerie pour 699 000 €;
- 6 prêts Dépôt de Garantie pour 43 000 €;
- 20 prêts participatifs solidaires France Active pour 136 000 €;
- 6 Paris Amorçage ESS pour un montant de 120 000 €.

Le bilan fait état de 2624 emplois créés ou consolidés dernièrement. Le taux de survie des entreprises est de 79 % à 5 ans. C'est un très bon taux, quand on connaît le nombre de faillites.

La délibération 2025 DAE 234 est adoptée à l'unanimité

16°/2025 SG 36

Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)

17°/2025 SG 45

Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur

18°/2025 SG 47

Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur

M. BALADI

Il s'agit de délibérations hautement importantes et politiques puisqu'il s'agit d'un contrat de 15 milliards d'euros courant sur 25 ans pour le contrat de chauffage urbain.

Le réseau de chaleur urbain de Paris est le plus étendu d'Europe, déployant 500 kilomètres de canalisations, 5900 bâtiments reliés, soit 450 000 logements, 40 % des bureaux et la totalité des hôpitaux publics de Paris.

C'est un instrument très important dans le bilan carbone de Paris, car nous passons d'un réseau de gaz ancien et vétuste qui pose un certain nombre de risques, comme l'a montré l'explosion de la rue

de Trévisé et celle du 5^e arrondissement. La chaleur urbaine provient des déchets incinérés et 50 % d'énergies renouvelables.

La CPCU, filiale d'ENGIE, était la concessionnaire actuelle et sortante. La procédure d'appel public à la concurrence s'est conclue sur le choix du groupement Dalkia, Eiffage et RATP pour mettre en place une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP). Nous l'avons appris la semaine dernière. Le contrat débutera le 1^{er} janvier 2027 pour une durée de 25 ans, pour 15 milliards d'euros.

On peut regretter que l'exécutif nous sorte ce contrat à peine trois mois des élections municipales en pleine période de réserve. Comme il le fait pour d'autres contrats, il aurait pu prolonger le contrat actuel pour permettre à la future majorité de mener la procédure en toute transparence. Cela se fait pour de nombreux contrats.

L'un des enjeux du futur délégataire, d'un point de vue local, serait de mieux piloter les travaux de modernisation du réseau, mais aussi de connecter un certain nombre de copropriétés privées et syndics. Cela fait des années que nous le demandons en conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris pour que systématiquement, lorsqu'on ouvre une rue, les immeubles soient connectés, et pas seulement les bureaux, commerces et entreprises.

Cela commence, mais c'est très long. Nous recevons de nombreuses plaintes qui déplorent de voir les rues ouvertes, fermées, réouvertes sans cesse. Comme l'a dit mon collègue Grégoire GAUGER en réunion de pré-conseil, il y a aussi des entreprises qui attendent. Le fait que ce marché ait mis du temps à être remis en concurrence a créé chez CPCU et les nouveaux délégataires un certain attentisme regrettable parce que cela fait perdre du temps, et c'est de l'énergie gâchée.

Parce que le sujet est hautement politique et parce que nous devons sortir de notre position politique, nous hésitions à voter contre, mais nous nous abstiendrons dans l'attente d'obtenir plus d'informations. Dans tous les cas, la période ne se prête pas à voter pour une telle délibération.

Mme SEGOND

Je vais m'abstenir. Si cette offre comporte des avancées en termes d'énergie plus verte et de tarif mieux maîtrisé, comme vous l'avez souligné, elle reste muette sur l'obligation de raccordement des équipements publics lors d'interventions sur les chantiers privés. Obligation pourtant en vigueur pour Fraicheur de Paris, remportée par ENGIE. La délibération ne dit rien non plus sur la gestion des chantiers alors que les dysfonctionnements de la CPCU sont récurrents, absence de coordination avec la voirie, chantiers laissés inactifs. Nous en avons parlé souvent dans le cadre de ce conseil.

Je suis scandalisée qu'un marché qui va lier la municipalité de Paris pour les 25 prochaines années de Paris — vous avez raison de rappeler que c'est le premier marché européen — soit présenté à quelques mois seulement des élections, et en plus, nous savons que pour remporter le marché, Dalkia a cassé les prix. Nous parions que dans trois ans, on nous demandera de signer des avenants pour faire des rallonges, et ainsi de suite. Voilà la raison pour laquelle je m'abstiendrai également.

Mme LÉCUYER

Je m'abstiendrai moi aussi pour d'autres raisons. Je pense que l'argument de la période préélectorale et d'arriver à une échéance en mars 2026, avec le changement de majorité que nous espérons, ne tient pas vraiment, parce que la convention arrive à sa fin. De toute manière, il y a une date, et nous sommes obligés de la respecter. Il se trouve qu'il y a une élection, soit!

Mme SEGOND

Ce n'aurait pas été la première fois qu'on aurait fait une prolongation d'un an.

Mme LÉCUYER

Je vous laisse cet argument, mais pour moi ce n'est pas le plus convaincant.

C'est effectivement un projet ambitieux, qui prévoit 200 kilomètres de réseau supplémentaire, une transition vers l'eau chaude et des investissements massifs dans la géothermie, la biomasse et la récupération de chaleur fatale. C'est une bonne nouvelle pour les usagers et pour le climat.

Ma question porte d'abord sur l'aspect environnemental : atteindre 76 % d'énergie renouvelable en 2034 puis 100 % en 2050 suppose de réussir des projets complexes (géothermie, etc.). Les retards fréquents sur les objectifs climatiques de la Ville nous obligent à la prudence sur cet argument-là.

Sur l'aspect financier : 4,5 milliards d'euros d'investissements et une baisse des tarifs pour 69 % des abonnés, c'est séduisant, mais quid de la pérennité de ces engagements? Comme l'évoquait Sophie SEGOND à l'instant. Surtout si les subventions du Fonds chaleur viennent à manquer.

Se pose aussi le sujet de la transition opérationnelle. La CPCU avec son expertise historique laisse place à un nouvel opérateur : comment garantir la continuité du service et la stabilité sociale, notamment pour les agents au statut IEG ?

Enfin un angle mort persiste, et je pense que c'est le plus important : le réseau de froid urbain, 100 % renouvelable, totalement absent de cette stratégie. Pourtant, face aux canicules mortelles, climatiser écoles, hôpitaux et logements sans aggraver les îlots de chaleur est une urgence.

Pour moi, cette concession est une étape positive, mais elle doit être rigoureusement suivie sur les tarifs, la qualité de service et la trajectoire environnementale, et surtout elle doit s'accompagner d'une politique tout aussi ambitieuse sur le froid urbain, grand oublié de notre transition énergétique.

Par ailleurs, je souhaitais dire que cette délibération est extrêmement importante puisqu'elle marque un tournant pour l'avenir énergétique de Paris.

M. BALADI

Je me permets de compléter : le réseau de froid urbain dépend d'un autre marché public. Effectivement, il y a un réseau de froid et un réseau de chaud, ce sont deux systèmes distincts. Je rappelle que l'eau de la Seine est prise et refroidie.

Ouvrir les rues en même temps, oui, comme nous l'avons proposé à plusieurs reprises au Conseil de Paris, mais de mélanger les deux marchés, je vous souhaite bon courage.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets maintenant aux voix ces délibérations

Les délibérations 2025 SG 36, SG 45, SG 47 sont adoptées. Mme MICHEL vote pour, les autres élus s'abstiennent

19°/2025 DJS 159**Mise en œuvre du dispositif « Quartiers Libres » pour l'année 2026****M. GAUGER**

Avant de siéger à ce conseil d'arrondissement s'est tenue la commission « Quartiers libres ». Nous avions déjà réuni cette commission l'année dernière, autour de ce dispositif qui permet d'encourager les jeunes Parisiennes et Parisiens âgés entre 16 et 30 ans à créer et s'investir dans un projet associatif.

Le dispositif a été créé en 2015, notamment après les attentats. La jeunesse avait alors été très touchée et traumatisée, sans compter la pandémie de Covid-19 qui a suivi, c'est pourquoi elle a besoin d'être encouragée dans des engagements citoyens associatifs, d'autant que l'engagement se fait de plus en plus rare dans notre société, et ce à tous les niveaux.

Ce dispositif se décline en deux niveaux :

- 500 euros pour la création d'une association, sachant que la Maison des associations accompagne le projet;
- 500 à 1000 euros pour le projet en lui-même.

Il s'agit de cadrer les choses et d'être attentifs à ceux qui peuvent bénéficier de cet encouragement.

Le dispositif est territorialisé, c'est-à-dire que chaque arrondissement a sa propre commission qu'il tient en interne, comme le dispositif de la délibération suivante.

Nous ne dévoilerons pas ce qui s'est dit en commission, mais le projet qui nous a été proposé consiste en un partenariat entre l'espace Beaujon et une association pour présenter une pièce de théâtre pour les prépas Chaptal à un moment un peu compliqué d'hiver.

Une cinquantaine de jeunes ont assisté à cette représentation. D'autres projets sont menés et en cours de réflexion au lycée Racine. L'idée est que par les établissements scolaires, par le réseau jeunesse que nous réunissons régulièrement autour de Mme le Maire et avec les élus de l'opposition, nous encourageons ces projets.

Nous sommes favorables à ce dispositif, comme le suivant, sous réserve qu'il soit bien encadré, parce qu'il s'agit de l'argent public. Ce sont certes des montants dérisoires par rapport aux délibérations précédentes, mais il faut tout de même être attentif.

Nous vous appelons à voter favorablement cette reconduction pour l'année prochaine. Pour l'arrondissement nous aurons droit à 6 aides pour 2026.

Mme MICHEL

Je soutiens également ce dispositif. Nous sortons de la commission, nous avons examiné notre premier dossier il y a une heure. C'est motivant de voir ces jeunes qui ont beaucoup d'idées, qui ont envie de mener de nombreux projets pour faire avancer l'arrondissement. Ils nous ont présenté un projet sur la thématique de la santé mentale qui est très important, d'autant qu'il est cité dans notre contrat jeune arrondissement que nous avons signé l'année dernière.

Je trouve très stimulant de pouvoir participer à cette politique et encourager ces jeunes. C'est un excellent dispositif.

La délibération 2025 DJS 159 est adoptée à l'unanimité.

20°/2025 DJS 160

Mise en œuvre du dispositif « Paris Jeunes Vacances » pour l'année 2026

M. GAUGER

Nous avons évoqué ce dispositif lors du précédent conseil d'arrondissement. Celui-ci devrait être renouvelé, sur les mêmes bases, passant de 18 à 19 aides entre 2025 et 2026. Je vous rappelle qu'il s'agit de chèques-vacances de 200€ délivrés aux jeunes qui n'ont pas la chance de partir en vacances.

La délibération 2025 DJS 160 est adoptée à l'unanimité.

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons maintenant la série de vœux déposés dans les délais prévus par notre règlement intérieur.

21°/V08 2025 18

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement relatif au libre choix du mode de gestion de la collecte des déchets par les arrondissements

M. BALADI

Tous les élus du 8^e arrondissement ont cosigné ce vœu avec des élus d'autres arrondissements de droite à Paris. Il répond à une préoccupation essentielle : la continuité du service public de la propreté.

Nous ne remettons pas en cause le droit de grève, mais nous affirmons qu'il est indispensable de garantir un minimum de collecte pour éviter les scènes que nous avons connues et vécues en mars 2023 et novembre 2025.

Aujourd'hui, il s'avère que le blocage des garages par une minorité d'agents paralyse tout le système, même lorsque nos équipes locales veulent travailler. Résultat : des déchets dans les rues, des nuisances pour les habitants et les commerçants.

Dans notre arrondissement, nous vous rappelons que la production des déchets est très importante. Cette situation est intenable dès le lendemain où des plaintes de riverains nous parviennent.

Ce vœu concret demande trois choses simples et de bon sens :

- Donner à chaque arrondissement la liberté d'adapter son organisation de collecte dans le respect des règles et de l'égalité de traitement;
- Encadrer cette liberté par des garanties sociales et des indicateurs de performance;
- Exiger du SYCTOM un service minimum pour éviter l'enfouissement massif des déchets à chaque grève, puisque c'est concrètement ce qui est fait quand les déchets sont collectés par des prestataires privés.

Si nous ne pouvons pas adapter localement, nous risquons de voir — et c'est l'objet d'un autre vœu — les horaires de collecte basculer en journée avec des sociétés privées. Je rappelle que dans d'autres arrondissements et dans d'autres villes comme Levallois, il existe une collecte en fin d'après-midi. Ce n'est pas le cas du 8^e arrondissement. Nous avons en collecte les déchets récupérés 350 jours sur 364 jours, cela se passe bien le matin. C'est un très bon point, il faut que cela dure.

Le risque serait de prendre des sociétés privées qui élargiraient les horaires, et nous aurons des collectes toute la journée dans le 8^e arrondissement. C'est un risque, il faut évaluer le pour et le contre.

Concrètement, nous demandons que cette organisation soit prise à l'échelon de l'arrondissement et nous vous invitons à soutenir ce vœu pour que Paris reste propre, accueillante et respectueuse de ses habitants. Je vous remercie.

Mme LÉCUYER

Les grands esprits se rencontrent, puisque j'avais moi-même déposé un vœu sur ce sujet. Je m'étendrai un peu plus tard, au moment de la présentation de ce vœu bis, même si je ne sais pas lequel des deux a été déposé le premier.

En mai 2023, j'avais déposé un vœu sur cette même thématique, que vous aviez refusé de voter. Je suis heureuse de voir que vous avez changé d'avis et qu'aujourd'hui vous votiez pour la privatisation de la collecte des déchets...

M. BALADI

Arrêtez de lire vos éléments de langage...

Mme LÉCUYER

Cela m'intéresserait de savoir si pour le 8^e arrondissement vous voteriez pour ou contre la privatisation de la collecte de déchets.

M. BALADI

Nous demandons une évaluation. Je viens de vous exposer notre vœu, mais peut-être ne m'avez-vous pas écouté?

Mme LÉCUYER

Je voterai pour, parce que ce vœu va dans le bon sens. Je ne suis pas sectaire, je vote les mesures de bon sens. Je ne vote pas systématiquement contre.

Mme SEGOND

Je voterai moi aussi pour ce vœu parce qu'il permet la liberté de choix. C'est extrêmement important.

Mme d'HAUTESERRE

C'est la liberté de choix.

Le vœu 08 2025 18 est adopté à l'unanimité (Mme MICHEL s'abstient).

23°/V08 2025 20

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris privatisé la collecte des ordures ménagères dans le 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

Une nouvelle fois, du 12 au 17 novembre, la collecte des ordures ménagères a été paralysée dans le 8^e arrondissement. Une nouvelle fois, comme en juillet, comme chaque année, Paris a été submergé de déchets. C'est une image qui n'est pas digne de notre capitale et de notre arrondissement.

Ces grèves à répétition ont des conséquences graves : elles dégradent notre cadre de vie, salissent l'image internationale de Paris et posent des problèmes de salubrité voire de risque incendie, comme nous l'avions vu au printemps 2023.

Les Parisiens n'en peuvent plus et exigent un service public de la propreté efficace. Ils ne comprennent plus que la Mairie de Paris continue de céder face aux injonctions d'une minorité de grévistes, parce qu'ils sont souvent une poignée. Ils sont solidement installés dans la régie municipale.

Par ailleurs, nous avons un personnel extrêmement dévoué et compétent, mais il suffit d'une minorité pour tout bloquer.

En mai 2023, j'avais défendu un vœu qui rejoint celui-ci, qui demandait la privatisation de la collecte des déchets dans le 8^e arrondissement. Rappelez-vous, entre le 6 et le 29 mars 2023, nous avions connu ces fameuses grandes grèves, et le 8^e arrondissement avait été littéralement envahi par des tonnes d'ordures, ce qui avait généré un risque sanitaire important. Nous avions vu quelques incendies mémorables boulevard Malesherbes et ailleurs.

J'avais aussi rappelé que cette organisation à deux vitesses — régie municipale d'un côté, prestataire privé de l'autre — était un compromis politique vieux de 1977, qui est aujourd'hui totalement dépassé. J'avais en outre souligné que, contrairement aux éléments de langage de la Mairie, la privatisation améliore la productivité, réduit le coût de la collecte et permet de redéployer les agents municipaux vers le nettoyage des rues comme l'a confirmé la Cour régionale des comptes en mars 2022.

Je suis très agréablement surprise de votre vœu. Soyons clairs, seule une décision structurelle permettra de sortir de ce cycle infernal, c'est pourquoi je réitère ma demande que la collecte, pour le 8^e arrondissement, soit privatisée, puis progressivement étendue à tout Paris. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Le vœu que nous venons de voter répond complètement à votre sollicitation. Je vous demande de retirer ce vœu, autrement nous émettrons un avis défavorable. Le vœu qui vient d'être voté répond complètement à cette démarche, en prévoyant la possibilité, pour les maires d'arrondissement, d'avoir le choix de demander une privatisation ou non.

Vous l'avez rappelé, c'est Jacques CHIRAC, à l'époque maire de Paris, donc des 20 arrondissements, qui avait décrété que 10 soient gérés en régie et les 10 autres par des sociétés privées pour permettre aux personnels de la Propreté de rester en poste et de faire le travail de ramassage et de balayage.

Mme LÉCUYER

Je ne vois pas pourquoi je retirerais mon vœu. J'ai un droit de réplique. Mon vœu est un peu plus précis que le vôtre, puisqu'il demande de prendre position sur la situation du 8^e arrondissement, puisque je demande la privatisation de la collecte des déchets pour le 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Il n'y aura pas de demande de privatisation aujourd'hui. Nous devons préalablement consulter. Vous le savez très bien, vous avez rappelé la date de mars 2023. Il y a effectivement eu un mouvement de grève. J'avais alors moi-même participé à une nuit de collecte des bennes pour voir comment les éboueurs travaillaient.

À la suite de cette nuit, je les ai reçus. C'est un métier pénible. À l'époque, ils revendiquaient la possibilité de partir un peu plus tôt à la retraite que d'autres personnels de la Ville et d'autres fonctionnaires.

Quand ils ont constaté que j'étais à l'écoute, la reprise des collectes dans notre arrondissement s'est organisée en quatre jours alors qu'elle a mis dix jours dans les autres arrondissements.

Avant de prendre une décision de choisir une société privée, il faut aussi être à l'écoute de ces agents de la Propreté. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre vœu, sinon, nous le voterons défavorablement.

M. BALADI

Encore une précision, Madame LÉCUYER, vous venez de dire que votre vœu est plus précis que le nôtre. Votre proposition tient sur une ligne. De notre côté, nous avons fait des propositions concrètes et chiffrées, prévoyant notamment le service minimum et en mettant en avant cette liberté de choix. Nous sommes ici en Conseil d'arrondissement, pas au Conseil de Paris. Le fait que vous disiez que vous êtes plus précise est factuellement faux, chacun pourra en convenir.

Mme LÉCUYER

Toujours est-il que je suis contente que vous ayez changé d'avis.

M. BALADI

Nous n'avons pas changé d'avis.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix ce vœu avec un avis défavorable de la majorité.

Le vœu V08 2025 20 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

22°/V08 2025 19

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris déploie d'urgence un plan révisant le recrutement et le statut des animateurs périscolaires à Paris

Mme LÉCUYER

Nous abordons maintenant un sujet très lourd. Chaque jour, un nouveau scandale éclate dans les écoles parisiennes et chaque jour nous découvrons un peu plus l'ampleur d'une crise que la Ville a refusé de regarder en face pendant longtemps.

Depuis 2023, 88 agents ont été suspendus, dont 52 pour des faits à caractère sexuel. Ce sont des chiffres sidérants et insupportables qui devraient provoquer un électro-choc immédiat. Certes, à ce stade, aucun fait à caractère sexuel n'a été identifié dans les écoles du 8^e arrondissement. Pour autant, il serait irresponsable de considérer que notre territoire est à l'abri, c'est un système entier qui est défaillant.

Ce scandale a révélé ce que nous dénoncions depuis des années, des recrutements effectués parfois uniquement sur CV, un suivi des personnels laxiste, un contrôle interne insuffisant et surtout une incapacité chronique de la Mairie de Paris à garantir la sécurité des enfants confiés au service public.

Pis encore, l'exécutif parisien n'a agi qu'après les révélations de la presse. Cela traduit une réaction contrainte. L'Hôtel de Ville a une fois de plus démontré sa lâcheté politique. Il a préféré fermer les yeux plutôt que d'admettre l'échec de son modèle de gestion des Ressources humaines.

On a sacrifié la sécurité des enfants sur l'autel de l'idéologie et des économies budgétaires.

Le plan récemment présenté par la Mairie de Paris lors du dernier Conseil de Paris n'est rien d'autre qu'une rustine technocratique, un cautère sur une jambe de bois puisqu'il ne répond en rien à la racine du problème, à savoir la crise d'attractivité du métier d'animateur. Tant que la Ville continuera de proposer un statut précaire et un salaire trop faible et des conditions de travail pas évidentes, elle continuera à attirer, faute de mieux, des profils insuffisamment qualifiés.

Les parents parisiens n'acceptent ni ne comprennent plus comment un service public aussi essentiel peut être géré avec autant d'incurie. Ils exigent un service périscolaire irréprochable à la hauteur de la confiance qu'ils accordent à l'école publique.

C'est pourquoi je demande :

- o la publication régulière et transparente des faits signalés dans chaque arrondissement. Vous l'aurez compris, c'est un vœu général qui s'adresse à la Mairie de Paris;
- o la généralisation immédiate de la formation obligatoire et éliminatoire pour les 14 000 animateurs (titulaires, contractuels et vacataires) de la Ville;
- o une interdiction définitive d'exercice auprès des mineurs pour tout agent suspendu pour des faits présumés graves;
- o un plan ambitieux de revalorisation du métier pour attirer enfin des professionnels réellement qualifiés.

Mme d'HAUTESERRE

Face à cette situation dramatique, je crois qu'il faut que nous agissions sans polémique aucune. Les enfants victimes et leurs familles attendent des élus parisiens des solutions face aux manquements répétés qui ont été relevés.

Force est de constater, par exemple, que le processus de recrutement ne prend pas suffisamment la mesure des risques. Il est urgent de revoir complètement la manière de recruter les animateurs et notamment le partage d'informations.

Aujourd'hui, un animateur évincé d'une circonscription des Affaires scolaires peut être recruté par la circonscription voisine. Le partage d'informations est une piste de travail qui doit être mise en œuvre sans délai.

Plusieurs axes de travail ont été annoncés par l'adjoint à la maire de Paris chargé des Affaires scolaires et de la Petite-enfance, Patrick Bloche, le 14 novembre dernier. Nous en avons parlé lors du dernier Conseil de Paris.

Il faut en effet renforcer la formation, pas seulement celle des nouveaux recrutements. Un poste de défenseur des enfants sera créé pour que les parents puissent saisir une autorité chargée de faire toute la lumière sur une situation préoccupante.

Il faut améliorer le statut et les conditions d'attractivité du métier pour mettre fin à ce turn-over qui conduit à recruter chaque année des milliers de vacataires qui ne restent pas.

Dans ce type de crise, il faut en effet agir avec la plus grande transparence. Hélas! On a pu constater que les animateurs ont simplement été déplacés au lieu d'être licenciés. Les parents doivent être informés en temps réel, c'est la moindre des choses s'agissant de leurs enfants.

Fort heureusement, aucune situation n'a été signalée dans le 8^e arrondissement. Nous avons bien sûr échangé avec notre cheffe de la circonscription des Affaires scolaires pour renforcer notre vigilance sur ces recrutements sensibles. Des groupes de travail sont actuellement en cours pour revoir complètement la manière de recruter, de former et de suivre l'ensemble des personnels intervenants auprès des enfants, et pas seulement dans le périmètre de la DASCO.

La majorité s'abstiendra sur votre vœu. Si le sujet est évidemment important, ils se contente de reprendre une partie des mesures déjà annoncées, mais il ne va pas plus loin, notamment sur le partage d'informations entre les différents services de la Ville de Paris.

Maintenez-vous votre vœu ?

Mme LÉCUYER

Je le maintiens.

Mme SECOND

J'aimerais expliquer pourquoi je vais voter contre. Parce que je suis choquée, et je trouve particulièrement scandaleux que vous résumiez ce sujet gravissime de pédocriminalité dans les écoles parisiennes à un vœu sur la formation des animateurs.

Si vous ne vous étiez pas contentée de lire la presse, vous sauriez que ce sujet existait alors que vous-même étiez conseillère de Paris, puisque, dans le rapport de 80 pages datant de 2015 réalisé par l'Inspection générale de la Ville de Paris, dont vous aviez forcément eu connaissance en tant que conseillère de Paris, on parlait déjà d'un certain nombre de mesures à prendre qui allaient de l'aménagement des locaux au process de remontée de signalement, le recours à l'article 40 du Code de procédure pénale qui impose l'obligation faite aux agents publics d'informer sans délai le Procureur de la République de tout fait délictuel et criminel, le recrutement et la formation des agents.

Entre janvier 2014 et janvier 2015, on apprend dans ce rapport qu'il y a eu 31 situations de risques d'abus sexuels sur mineur identifiées.

Qu'a-t-on fait en 10 ans? Rien. Absolument rien.

C'est drôle comme en période d'élection l'opportunisme revient au galop, même Mme DATI a donné une interview au Figaro parue il y a deux heures, où elle assure qu'elle a alerté à plusieurs reprises — ah bon? — la Ville de Paris.

Quand des enfants sont en cause, ne faut-il pas faire plus qu'alerter? Elle siégeait elle aussi au Conseil de Paris, mais sans doute qu'après avoir fait les poubelles, nous la retrouverons demain dans une maternelle du 11^e arrondissement.

La vérité est que ni la gauche ni la droite n'ont pris la mesure du sujet et ont choisi d'étouffer plutôt que de prévenir et d'agir.

M. Patrick BLOCHE nous a annoncé le mois dernier un grand plan, un plan essentiellement déclaratif, puisqu'il n'y a aucun budget dédié, aucun responsable identifié, aucun calendrier pour sa mise en œuvre. Presque aucune mesure de prévention alors que c'est un point essentiel, et surtout, les mesures qu'il préconise sont exactement les mêmes que celles qui figuraient dans le rapport de 2015.

La réalité, c'est que chaque fois les alertes sont ignorées, comme l'a rappelé Mme le Maire à l'instant, les animateurs sont déplacés d'une école à l'autre, les enquêtes administratives quasi inexistantes, les responsables locaux non formés et souvent dépassés, les directeurs d'école qui se dérobent au motif que le périscolaire, ce n'est pas l'Éducation nationale, mais relève de la Municipalité.

Il y a aujourd'hui plus de 60 enquêtes pour pédocriminalité en cours dans les écoles parisiennes, dont une majorité concerne certes les animateurs, mais pas seulement. Il y a des bibliothécaires et autres.

Avec 36 suspensions en 2025, dont 19 pour faits sexuels, 11 dans le seul 11^e arrondissement.

Je précise que ces enquêtes n'ont suscité absolument aucune excuse de la Ville. Mme HIDALGO elle-même a été contactée par des parents de victime et n'a jamais répondu.

Vous avez raison de pointer l'insuffisance de la formation des animateurs. Sur les 14 000 animateurs employés par la Ville de Paris, seulement 2 500 sont titulaires et ont passé un concours de la Fonction publique. La grande majorité d'entre eux sont des vacataires, payés 12 euros de l'heure — ce niveau de rémunération doit aussi poser question pour ce genre de métier. Ils sont donc recrutés avec des exigences moindres.

La Ville ne respecte pas l'exigence de 80 % d'agents formés au BAFA, brevet qui ne prépare même pas à l'encadrement professionnel des tout-petits. Comment attirer des bons candidats quand on les paye 1600 euros nets pour les titulaires ?

La formation, c'est une chose, mais c'est insuffisant parce qu'on ne parle pas de prévention. Quid de la mise en place d'une cellule psychologique au moment de l'annonce des faits, souvent uniquement à destination des parents, d'ailleurs. Aucun accompagnement des victimes, des familles, des équipes pédagogiques n'est prévu dans les écoles.

Dites-moi comment récupérer un enfant victime d'abus sexuel ou à qui on a montré des scènes pornographiques ? Quid de la poursuite de ceux et celles dont c'est la responsabilité de protéger nos enfants ? Voilà, Madame LÉCUYER, pourquoi je ne voterai pas votre vœu, parce que je ne le trouve vraiment pas à la hauteur de ce drame et de cet enjeu.

Mme LÉCUYER

Je suis d'accord avec vous, il n'y a aucun vœu et aucune intervention qui ne serait à la hauteur de l'enjeu qui touche à ces sujets de pédocriminalité.

En tout cas, je suis déjà intervenue sur ce sujet au moment de la mise en place des rythmes scolaires puisqu'il était arrivé le sujet du recrutement de tous ces animateurs pour mettre en place la continuité scolaire en 2014/2015. J'avais pointé du doigt le risque que nous courions avec tous ces animateurs arrivés de nulle part, non formés, puisqu'à l'époque c'était un recrutement en catastrophe.

C'est effectivement un sujet monstrueux.

M. GAUGER

Je crois que toute la majorité et tous les élus rejoignent votre prise de position, Madame SEGOND, tant celle-ci était détaillée et argumentée. Merci de nous éclairer sur ce sujet.

Mme SEGOND

La violence sexuelle faite aux enfants est un sujet que je connais très bien. Ne vous contentez pas de faire ce genre de vœu, parce que c'est vraiment scandaleux.

Mme LÉCUYER

Il faudrait là aussi intervenir sur l'Aide Sociale à l'Enfance...

Mme SEGOND

Arrêtez de taper sur l'ASE tout le temps ! Il faut connaître le sujet avant d'en parler.

Mme MICHEL

Je dirais juste que c'est un sujet très grave qui mérite beaucoup plus que ce vœu. Se contenter de parler de formation ou de plan de revalorisation, même si je reconnaissais que c'est important d'augmenter les salaires, mais je ne suis pas sûre que ce soit ce qui évite les prédateurs dans les écoles. On peut être très bien payé et être un prédateur et un pédophile. Je ne suis pas sûre que le salaire soit le critère. Je suis désolée, si c'était aussi facile...

Je pense que ce sont des sujets beaucoup plus complexes. De premières annonces ont été faites. L'objectif est que cela continue, et que nous puissions faire plus, parce qu'il est toujours possible de faire plus sur ces sujets.

La majorité a pris la parole. Emmanuel GRÉGOIRE a pris la parole sur ce sujet. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a beaucoup de choses à faire, que nous pouvons faire encore davantage et mieux.

Votre vœu est de l'instrumentalisation politique d'un sujet aussi grave que la pédophilie... je voterai contre.

Mme LÉCUYER

Vous dites «instrumentalisation politique», mais il faut bien mettre des mots sur le sujet. J'étais intervenue sur le sujet au moment de la mise en place des rythmes scolaires. Nous avions d'ailleurs eu un cas dans le 8^e arrondissement avec un animateur. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. Je pourrai vous refaire l'historique au besoin. Ce n'est malheureusement pas un sujet nouveau.

Mme d'HAUTESERRE

C'est un sujet très sensible qui concerne toutes les familles.

Ce sujet de pédocriminalité concerne pratiquement la terre entière. Il faudrait une vraie loi pour interdire tous ces fous furieux qui s'attaquent aux mineurs. Il faut impérativement que nos lois changent et protègent les familles, c'est la première chose à faire. Les Parlementaires doivent prendre en compte ce qui se passe dans notre société.

Personne ne parle de la pédocriminalité. Il faut agir et demander qu'on change les lois.

Oui, les familles sont concernées, les familles qui ont subi ces situations attendent de nous, élus, et des politiques, qu'une loi soit votée pour protéger leur famille et les enfants qui se retrouvent dans ce genre de situation. Certains se suicident parce qu'ils ne peuvent supporter ce qui leur est arrivé, car ils n'osent pas en parler. Face à des situations très graves et dramatiques, il faut impérativement changer la loi.

Le vœu V08 2025 19 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour

24°/Q08 2025 07

Question orale de Mme LÉCUYER adressée au Maire du 8^e arrondissement sur l'audit et la remise en état urgente de l'éclairage public dans le 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Vous avez trois minutes, Madame LÉCUYER.

Mme LÉCUYER

Il s'agit d'une question plus légère. Celle-ci porte sur un éventuel audit et une remise en état urgente de l'éclairage public dans un certain nombre de rues du 8^e arrondissement.

De nombreux dysfonctionnements récurrents nous sont remontés, ceux-ci relatifs à l'éclairage public, notamment sur la place de la Concorde, l'avenue Hoche, la rue de Vienne, l'espace Beaujon et d'autres artères. On nous signale régulièrement des dysfonctionnements.

Ces dysfonctionnements posent un problème de sécurité publique.

Quelles actions pouvons-nous envisager dans le 8^e arrondissement? Un audit indépendant serait-il envisageable, pour évaluer précisément l'état de l'éclairage public du 8^e arrondissement et identifier les dysfonctionnements actuels?

Quels moyens pourraient être mis en œuvre pour obtenir de Cielis — le prestataire — un engagement contractuel et contraignant sur un calendrier de remise en état, et quelles garanties peuvent être apportées aux habitants pour prévenir toute reproduction de ces défaillances?

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, chaque panne qui nous est signalée fait l'objet d'un traitement prioritaire par nos services, car nous considérons que l'éclairage public est avant tout une question de sécurité publique.

Si nous déplorons régulièrement des pannes sur le réseau d'éclairage public, il faut remettre les chiffres en perspective. Le 8^e arrondissement comprend 7094 points de lumière. Entre 2024 et 2025, nous avons remplacé plus de 2000 éclairages, essentiellement pour la mise en conformité avec les objectifs du plan Climat de Paris.

Cielis dispose d'un état des lieux très précis qu'il nous présente chaque année et qui ne justifie pas la réalisation d'un énième audit.

Le réseau électrique de la rive droite est plus récent que celui de la rive gauche, dont certaines sections datent des années 60. Ainsi, le taux de pannes de l'éclairage public est 2 à 3 fois plus élevé dans les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements.

Les pannes récurrentes nécessitent souvent de lourds travaux pour être définitivement résorbées. Il faut très souvent ouvrir la chaussée de la rue pour faire des diagnostics, ce qui nécessite des autorisations, émanant parfois de la Préfecture de Police.

Le contrat de délégation de service public comprend un contrat de modernisation de l'éclairage, mais aussi de rénovation patrimoniale des équipements.

En 2024, Cielis a ainsi remplacé 150 supports, 10 contrôleur de feux, 120 mètres de câbles sur la place de la Concorde avant les Jeux olympiques et paralympiques. De plus, Cielis a déployé dans l'arrondissement 152 boîtiers pour sonoriser les passages piétons.

Pour 2026, les principaux travaux de renouvellement des réseaux porteront sur l'avenue des Champs-Élysées et la place de la Concorde, dans le cadre des travaux préparatoires au réaménagement de cette dernière.

Pour rappel, le projet porté par l'architecte Philippe PROST comprend une rénovation de l'éclairage public, dont les candélabres seront réimplantés selon le plan originel de la place, de même que pour les colonnes rostrales.

Mme LÉCUYER

Comment expliquer alors des dysfonctionnements relativement récurrents? Je pense notamment à l'espace Beaujon. Je ne parle pas du Passage du Collectionneur, je parle vraiment de l'espace Beaujon devant la piscine, l'école, à proximité du square.

Les éclairages sont très régulièrement en panne. D'ailleurs, en sortant du conseil de quartier il y a 15 jours, nous avions fait le constat d'un certain nombre de lampadaires en panne. C'est récurrent. Il y a un vrai problème de sécurité. Comment est-ce justifié?

Mme d'HAUTESERRE

De ce que je sais concernant les retours que j'ai régulièrement provenant de la place de la Concorde, notamment devant l'hôtel Crillon et l'Automobile club de France, c'est un problème de réseau, de câbles. Le prestataire répare au fur et à mesure, mais cela ne tient jamais très longtemps. Il attend les travaux de rénovation de la place pour pouvoir refaire tous les réseaux.

Je pense que sur les autres sites, c'est la même chose. Parfois, c'est un problème de réverbère, mais souvent, ce sont des problèmes de câbles.

Il faudrait que Cielis fasse un état des lieux et nous dise s'il doit ouvrir la chaussée ou non. À partir du moment où cela engendre des travaux de réfection de chaussée, cela ouvre un chantier. vous savez bien que dès qu'on ouvre un chantier et que les travaux risquent d'impacter la vie du quartier, les riverains ne sont pas contents.

Je pense que nous devrions demander à Cielis quels sont les points faibles de la distribution, et d'engager les travaux une fois pour toutes, c'est-à-dire ouvrir des chaussées et refaire le système de câblage pour que toutes les lumières puissent fonctionner sur le long terme, et pas seulement devant les grands hôtels de la place de la Concorde où cela fonctionne durant un mois avant de tomber à nouveau en panne.

On m'interpelle souvent sur les problèmes d'éclairage : il faut refaire complètement les câbles, parce que certains sont là depuis des décennies, et nécessitent impérativement d'être remplacés pour que la ville fonctionne, et retrouver notre ville lumière.

Mme LÉCUYER

En l'occurrence, la ZAC Beaujon est un espace plus récent...

Mme d'HAUTESERRE

Certes, mais malheureusement ce sont des câbles qui ne sont pas bons.

M. BALADI

Effectivement, il y a le sujet de la place de la Concorde. Vous parlez des rues où nous avons des habitants, soyez assurée que sitôt que nous recevons des signalements, nous sommes très réactifs et demandons aux collaborateurs d'intervenir le plus rapidement possible. Aujourd'hui, c'est Cielis, auparavant c'était Evesa. Nous notons malgré tout une vraie amélioration de la réactivité.

En ce qui concerne les remontées récentes que nous avons eues, rien ne vient de l'espace Beaujon. Je rappelle que l'aménageur était la SemPariSeine où vous étiez administratrice. Il était question de la rue Beaujon. Peut-être avez-vous mélangé dans vos signalements ?

Mme LÉCUYER

Pas du tout, c'est du concret.

M. BALADI

Rue Beaujon, c'était un vrai sujet qui a été résolu dernièrement.

Mme DEBADIER

Nous y étions la semaine dernière, et nous n'avons rien constaté de tel.

Mme LÉCUYER

Peut-être que cela a été réparé depuis, mais nous étions en conseil de quartier. En haut de l'avenue Hoche, c'est peut-être la rue Beaujon ? cela a aussi été signalé.

M. BALADI

C'est résolu

M. TILLOY

D'autres endroits ont été résolus, comme Cours la Reine.

Mme d'HAUTESERRE

Tout cela dépend des câbles, d'après ce que nous dit Cielis. Ils font comme ils peuvent. Ils dépannent, mais il faudrait rénover les câbles avec une réparation à long terme.

Mesdames et Messieurs, merci au public d'être présent nombreux ce soir. C'était notre dernier Conseil d'arrondissement de l'année. Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël.

Le prochain conseil aura lieu le 27 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20 h 40.

Jeanne d'HAUTESERRE

